

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 OCTOBRE 2010**

Délibération
n° 2010.10.110.B

**Acquisition d'un
tracteur routier, d'une
remorque à fond
mouvant avec grue
pour le service
déchets ménagers :
appel d'offres ouvert**

LE SEPT OCTOBRE DEUX MILLE DIX à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie d'Angoulême, Salon de la Tranchade suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **1^{er} octobre 2010**

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRAND

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Michel GERMANEAU

ENVIRONNEMENT / CONSTRUCTION ET PATRIMOINE - MARCHÉS

Rapporteur : Madame GODICHAUD

ACQUISITION D'UN TRACTEUR ROUTIER, D'UNE REMORQUE A FOND MOUVANT AVEC GRUE POUR LE SERVICE DECHETS MENAGERS : APPEL D'OFFRES OUVERT
--

Dans le cadre de la mise en place des colonnes enterrées pour la collecte du verre et de l'amélioration de la collecte des déchets ménagers du GrandAngoulême, il est nécessaire d'acquérir un tracteur routier et une remorque à fond mouvant avec grue. Le marché sera composé en 2 lots :

Lot 1 : tracteur routier

- Puissance minimum 450 ch ;
- Largeur de voie AR 2 200 mm environ ;
- Prédiposition géolocalisation.

Lot 2 : remorque à fond mouvant avec grue

- Charge utile de la remorque 22 T environ ;
- Pompe hydraulique avec aéro-réfrigérant compatible avec la remorque et la grue ;
- grue d'une puissance de 1 700 kg environ à 8 m sur une longueur totale de 14 m (grue de manutention) ;
- Pesée embarquée.

Le montant de la dépense est estimé à :

- lot 1 : 83 600 € HT
- lot 2 : 167 230 € HT.

La procédure à mettre en œuvre est l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 10, 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission environnement - cadre de vie - construction du 28 septembre 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir ainsi que les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux et les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2182 – rubrique 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
12 octobre 2010	12 octobre 2010